

« SASU A+ SERVICES »
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 10 000 EURO

SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS
RCS : 833 654 734

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statutaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 100 450 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 139 209 Euro dégageant un déficit d'exploitation de 27 722 Euro.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 138,59% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 28 786 Euro (DEFICIT).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE PRESIDENT



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU A+ SERVICES		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant *	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	100 450		62 045		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
				217		218					
						219					
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*						224				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues						226			36 054	
	Autres produits						230	11 037		205	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	111 487		98 305		
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	31 668		34 126	
	Variation de stock (marchandises)*						236	1 200		(1 000)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)					242	57 510		57 040	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE* 243)					244	2 853		2 834	
	Rémunérations du personnel*						250	31 653		12 488	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges sociales						252	2 343		499	
	Dotations aux amortissements*						254	11 981		11 575	
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	0		37		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
	Total des charges d'exploitation (II)					264	139 209		117 599		
	I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(27 722)		(19 294)		
	Produits financiers (III)						280				
	Produits exceptionnels (IV)						290			52 962	
	Charges financières (V)						294	1 065		1 331	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300						
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306					
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(28 786)		32 337			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312		314	28 786	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (art. 44 octies A)	987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989						
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFANG (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
Dont divers		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Créance report en arrière du déficit	346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		354	28 786			
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables :*	64 085	dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372	28 786			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

AB

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2023Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A+ SERVICES

Néant * ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	105 000	402		404		406	105 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	56 988	442	1 523	444		446	58 511				
	Installations générales agencements divers	450	4 705	452		454		456	4 705				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	8 849	482		484		486	8 849				
TOTAL		490	175 542	492	1 523	494		496	177 065				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	39 872	532	11 511	534		536	51 383		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	177	542	471	544		546	648		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	40 049	572	11 981	574		576	52 031		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AS

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A+ SERVICES

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	64 085
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	64 085
Déficits de l'exercice	860	28 786
Total des déficits restant à reporter	870	92 871

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		381
	dont cotisations facultatives Madelin	327		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	20 090
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	27 714
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

A D

JPC

« SASU A+ SERVICES »

SARL AU CAPITAL DE 10 000 Euro

**SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS**

R.C.S. : 483 787 826

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 28 786 Euro (DEFICIT) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 28 786 Euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 30 mai 2023.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.Handwritten initials 'AB' in black ink, with the 'A' and 'B' connected.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A+ SERVICES

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise CCIAL DE FONTENAY 94120 FONTENAY SOUS BOIS

SIRET 8 3 3 6 5 4 7 3 4 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010 105 000	012	105 000	105 000
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028 63 216	030 52 031	11 185	21 643
	Immobilisations financières* (1)	040 8 849	042	8 849	8 849
	Total I (5)	044 177 065	048 52 031	125 034	135 493
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060 17 800	062	17 800	19 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070		
		072 36 994	074	36 994	11 376
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 5 625	086	5 625	1 987
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096 60 419	098	60 419	32 364
Total général (I + II)	110 237 485	112 52 031	185 454	167 856	
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120 10 000	10 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131 132			
	Report à nouveau	134 (11 261)	(43 597)		
	Résultat de l'exercice	136 (28 786)	32 337		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142 (30 047)	(1 261)		
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 65 646	84 297		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166 93 723	63 726		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169 9 838	172 56 132	21 094	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176 215 501	169 117			
Total général (I + II + III)			180 185 454	167 856	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 1 523	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

1/3

« SASU A+ SERVICES »

**Société par Action Simplifiée Unipersonnel
Au Capital de 10 000 Euro**

**SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS**

RCS : 833 654 734

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 mai 2023**

____ L'an deux mil vingt trois, le 30 mai à 20 heures, les associés de la SASU « A+ SERVICES » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEKTAS Ali
demeurant à : Bat Berry
Résidence la Héronière
91 700 STE GENEVIEVE DES BOIS
détenant 1 000 parts

TOTAL DES PARTS

1 000 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur BEKTAS Ali, président.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

AD

2/3

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

_____ L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RESOLUTION

_____ L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un déficit net comptable de 28 786 Euro.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RESOLUTION

_____ L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 28 786 Euro (DEFICIT) de la manière suivante :

- 28 786 Euro au report à nouveau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RESOLUTION

AB

3/13
____ L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2022.

CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M BEKTAS A



AB

« SASU A+ SERVICES »

SARL AU CAPITAL DE 10 000 Euro

**SIEGE SOCIAL : CENTRE CCIAL AUCHAN
94 120 FONTENAY SOUS BOIS**

R.C.S. : 483 787 826

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 28 786 Euro (DEFICIT) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 28 786 Euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 30 mai 2023.

